

## Règlement du Championnat de France Elite de Voile Olympique 2015

### Préambule

Les titres du Championnat de France Elite de Voile Olympique seront décernés à partir des classements de la compétition support organisée par la FFVoile : **Semaine Olympique Française 2015**.

Le Championnat de France Elite de Voile Olympique est régi par le présent règlement.

Aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord formel préalable de la FFVoile.

### Admissibilité

Les titres de Champion(ne)s de France Elite de la Voile Olympique sont délivrés à des licenciés de la FFVoile de nationalité française âgés de 15 ans et plus. L'âge de référence est celui du concurrent au 31 décembre de l'année civile en cours (année du championnat).

### Titres décernés

La Fédération Française délivre un titre de Champion(ne)s de France Elite dans les dix séries olympiques sans minimum de participants, à savoir :

- |                 |                           |
|-----------------|---------------------------|
| ✓ 470 Féminin   | ✓ Laser Radial Féminin    |
| ✓ 470 Masculin  | ✓ Laser Standard Masculin |
| ✓ 49er Masculin | ✓ Nacra 17 Mixte          |
| ✓ 49FX Féminin  | ✓ RS:X 8.5 Féminin        |
| ✓ Finn Masculin | ✓ RS:X 8.5 Masculin       |

### Attribution des titres

Les titres de Champion(ne)s de France Elite ne seront délivrés que sur les séries dont le classement général de la Semaine Olympique Française sera validé.

Sur ces séries, les titres de Champion(ne)s de France Elite, Vice-Champion(ne)s et de 3<sup>ème</sup> seront délivrés dans l'ordre du classement général de la Semaine Olympique Française par extraction (cf. Admissibilité), sans recalcul de points.

### Dotations en prix

Les 3 premier(e)s coureurs ou équipages de chaque série (cf. Attribution des titres) se verront respectivement remettre une médaille d'or, d'argent et de bronze.